MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour des solutions concrètes d'accès aux soins dans les territoires

Juillet 2023

Édito des ministres

François BRAUN
Ministre de la Santé et
de la Prévention

Agnès FIRMIN LE BODO
Ministre déléguée chargée de
l'Organisation territoriale et
des Professions de santé

Depuis près d'un an d'action au service des Français, nous avons conforté notre conviction que face aux difficultés d'accès aux soins, les réponses doivent être partagées, pragmatiques et adaptées à la réalité de chaque territoire. Une politique de santé ne se décide pas depuis Paris, elle se construit avec les territoires, en prenant compte de leurs spécificités.

Cette nouvelle méthode, en partant du terrain, pour les territoires et avec les professionnels de santé, elle illustre notamment au travers du Conseil national de la refondation en santé dont nous avons annoncé les premières conclusions le 3 mai au ministère de la Santé et de la Prévention. Elle s'est traduite aussi avec les annonces de la Première ministre le 15 juin dernier lors du lancement de France Ruralités. Elle se décline aujourd'hui avec une série de mesures très concrètes pour permettre aux professionnels de santé de retrouver du temps de soins, d'améliorer leurs pratiques et, *in fine*, d'accroître l'offre de soins disponible pour les patients.

Libérer du temps médical grâce à 10 000 assistants médicaux, faire le dernier kilomètre jusqu'aux patients dans les territoires ruraux avec le déploiement de 100 médicobus, encourager les professionnels de santé à se coordonner à l'échelle du territoire au profit de ses habitants par la généralisation des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (dites CPTS) sur l'ensemble du territoire ou encore répondre à l'envie d'exercer ensemble pour créer de véritables équipes de soin autour des patients au sein de 4 000 maisons pluriprofessionnelles de santé,... C'est en mobilisant l'ensemble de ces leviers que nous réussirons à répondre aux problématiques actuelles de santé rencontrées par nos concitoyens.

D'ici la fin du quinquennat, les mesures détaillées dans ce plan d'action doivent permettre à plus de 2 millions de Français supplémentaires d'avoir accès à un médecin sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'Outre-Mer.

Synthèse et Chiffres Clés

Le recrutement de 6 000 assistants médicaux supplémentaires d'ici fin 2024, le déploiement d'au moins 100 médicobus d'ici fin 2024, la généralisation des CPTS sur tout le territoire d'ici fin 2023, ou encore le déploiement de 4 000 maisons de santé pluriprofessionnelles d'ici 2027 sont autant de leviers ambitieux au service d'un meilleur accès à la santé dans les territoires ruraux.

10 000 ASSISTANTS MÉDICAUX

Un assistant médical permet au médecin de libérer **1 à 2 créneaux de consultation supplémentaires par jour.**

Avec le recrutement de 6 000 assistants médicaux supplémentaires d'ici fin 2024, ce sont **50 000 créneaux de consultation en plus par semaine** qui seront accessibles aux patients.

Près de 65 millions d'euros par an en 2023 et 2024 pour soutenir l'emploi et atteindre **10 000 assistants médicaux.**

4 000 MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES

Un médecin exerçant en maison de santé pluriprofessionnelle voit plus de patients qu'un médecin en exercice isolé : une maison de santé ce sont en moyenne **600 patients de plus vus chaque année.**

45 millions d'euros (soit 15 millions par an pendant trois ans) seront dédiés à l'accompagnement des projets immobiliers de près de 150 maisons de santé pluriprofessionnelles, complétés par des cofinancements des collectivités territoriales et des partenaires locaux.

100 % DU TERRITOIRE COUVERT PAR LES CPTS

105 millions d'euros versés aux CPTS ayant signé l'accord conventionnel avec l'Assurance Maladie en 2022

Plus de 640 CPTS déployées sur le territoire et qui couvrent 74 % de la population

Un « Tour de France des CPTS » vient de se conclure et a nourri un plan d'action visant **à couvrir 100 % de la population d'ici l'année prochaine** et à renforcer les CPTS existantes.

100 MÉDICOBUS

Près de **10 millions d'euros** pour subventionner des projets sur l'ensemble du territoire

Déjà **10 médicobus** en circulation et 8 autres en projet

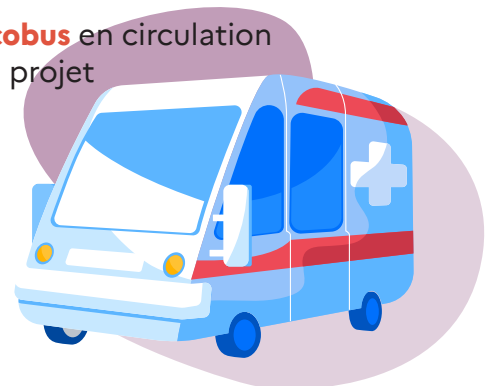

1 Libérer du temps médical grâce à 10 000 assistants médicaux sur le territoire

→ Notre objectif

Passer de **4 000 À 10 000 ASSISTANTS MÉDICAUX D'ICI FIN 2024** partout sur le territoire pour redonner du temps médical aux professionnels de santé et donc libérer des consultations pour les patients.

En moyenne, un assistant médical permet de libérer **1 À 2 CONSULTATIONS PAR JOUR** par professionnel de santé.

4 384
contrats d'assistants médicaux déjà signés
(juin 2023)

Un assistant médical, pour quoi faire ?

L'assistant médical épaule le professionnel de santé (médecin généraliste ou spécialiste) dans son quotidien. C'est le professionnel de santé qui décide des missions qui lui incombent.

Un assistant médical peut :

- Aider à la consultation (prise des constantes, aide au déshabillage, assistance à la réalisation d'actes techniques, mise à jour des dossiers…)
- Assurer le suivi du dossier des patients et la coordination du parcours de soin des patients avec les autres professionnels de santé
- Prendre en charge la partie administrative du cabinet et l'accueil des patients

Notre plan pour y parvenir :

1. Faire connaitre le métier aux médecins et aux publics cibles

L'objectif est d'engager une campagne d'information et de sensibilisation individualisée à destination des médecins libéraux et des publics cibles susceptibles de devenir assistant médical (secrétaires médicaux et administratifs, professionnels de santé en reconversion,…)

2. Simplifier et mieux accompagner l'emploi d'un assistant médical par les médecins

65 millions d'euros en 2023 et 2024 seront consacrés à soutenir l'emploi de 10 000 assistants médicaux en déployant les nouvelles aides conventionnelles simplifiées permises par le règlement arbitral de la convention médicale. La possibilité sera donnée aux médecins en exercice regroupé d'embaucher un assistant médical au titre de la structure et non à titre individuel et un appui aux médecins libéraux dans l'aménagement et/ou l'agrandissement de leurs locaux pour permettre l'accueil d'un assistant médical sera proposé.

3. Adapter la formation pour mieux répondre aux attentes des acteurs et travailler à la création d'un véritable métier à moyen-terme

Ces ajustements consisteront en la diminution du nombre d'heures de formation, la mise en oeuvre effective des dispenses d'ores et déjà disponibles, le développement de la formation à distance et la modularité de la formation, ainsi que le développement de la formation avant embauche.

1 Libérer du temps médical grâce à 10 000 assistants médicaux sur le territoire

Thomas Fatôme, directeur général de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

« Grâce notre dispositif d'aide à l'emploi, près de 4 500 assistants médicaux ont été recrutés par des médecins, qui ont ainsi pu libérer du temps médical pour recevoir davantage de patients. Aujourd'hui, l'emploi d'un assistant médical permet au médecin une organisation optimisée et le suivi de 10 % de patients supplémentaires en moyenne. Il ne s'agit pas de travailler plus mais mieux et différemment, comme le confirment de nombreux témoignages de médecins. Cette aide financière à l'emploi d'assistants médicaux est désormais assouplie et pérennisée dans le temps : ainsi, depuis le mois de mai, le règlement arbitral facilite le recrutement d'assistants médicaux par l'ensemble des médecins et met en place un soutien financier durable pour un recrutement à mi-temps ou à temps plein. »

Alain A., médecin généraliste

« L'embauche d'un assistant médical est facilitée par l'Assurance maladie et l'aide versée nous permet de couvrir tous les frais de gestion et le salaire complet. Le patient est d'abord vu par l'assistant médical, qui va constituer le dossier, reprendre ses antécédents et assurer le suivi. Cela me fait gagner entre 30 et 45 minutes de consultation, mais c'est aussi un allègement de la charge mentale. Le patient se sent accompagné et en sécurité car il sait qu'il peut compter sur son assistant médical et son médecin, c'est une véritable plus-value. »

Claire C., assistante médicale

« Mon rôle est d'accueillir les patients, de constituer le dossier, d'assurer la prise de rendez-vous, de les orienter vers un spécialiste et même de les aider à constituer des dossiers pour la prise en charge du handicap ou pour l'accueil en EHPAD. J'ai un temps dédié avec le patient qui me permet d'identifier sa situation personnelle, il y a une vraie proximité, il sait qu'il peut compter sur moi et me parler. Je suis identifiée et reconnue par le patient, il m'envoie ses comptes-rendus afin que je puisse assurer la mise à jour du dossier et la transmission avec le médecin. »

Ce que ça m'apporte en tant que professionnel de santé

- **Un gain de temps :** déchargé des tâches adminiss tratives, épaulé dans l'accueil des patients et la préparation de la consultation, je libère du temps pour mon cœur de métier, le soin

Ce que ça m'apporte en tant que patient :

- **Une meilleure qualité de soins :** avant de me voir, mon médecin a déjà pris connaissance de mon dossier et des examens réalisés (radio, prise de sang…)
- **Un meilleur accès aux soins :** grâce à des consultations qui se libèrent, obtention plus rapide d'un rendez-vous avec le médecin généraliste et aide à la prise de rendez-vous avec un spécialiste

2 Faire le dernier kilomètre jusqu'aux patients grâce au déploiement de 100 médicobus sur le territoire

→ Notre objectif

100 MÉDICOBUS D'ICI LA FIN 2024 afin de couvrir largement le territoire.

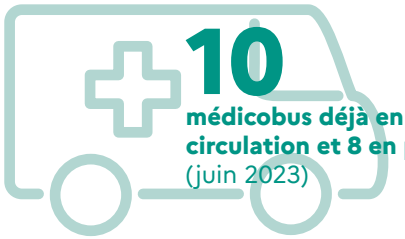

médicobus déjà en circulation et 8 en projet (juin 2023)

Pour rappel : afin d'assurer un accès pour tous, partout sur le territoire, à des soins de qualité, la Première ministre a annoncé, lors du lancement de France Ruralités, le déploiement de 100 médicobus d'ici fin 2024. Ce moyen d'« aller vers », en particulier dans les territoires ruraux souffrant de désertification médicale, permet d'offrir une nouvelle possibilité d'accès à un médecin traitant ou à un spécialiste aux patients qui en sont dépourvus.

Un médicobus, c'est quoi ?

Un médicobus est une solution mobile de santé qui sillonne les routes des territoires en manque de médecins « afin d'apporter une offre de soins de proximité ». À son bord, un professio nnel médical et tout le matériel nécessaire pour réaliser les mêmes actes que dans un cabinet « classique ».

Notre plan pour y parvenir :

- Construire un panel des solutions existantes et à soutenir
- Lancer un appel à projets à la rentrée 2023 s'inspirant des solutions existantes, en lien avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et l'Assurance Maladie et en partenariat avec les collectivités territoriales
- Inciter les professionnels de santé des territoires organisés en CPTS en partenariat avec les collectivités territoriales à répondre à cet appel à projet
- Construire un accompagnement dédié par les délégués territoriaux de l'ANCT et les ARS dans les territoires
- Dédier près de 10 millions d'euros pour subventionner des projets sur l'ensemble du territoire
- Engager une première vague de déploiement dès le premier trimestre 2024, une seconde vague d'ici la fin de l'année 2024

2 Faire le dernier kilomètre jusqu'aux patients grâce au déploiement de 100 médicobus sur le territoire

Ce que ça m'apporte en tant que professionnel de santé :

- **Accéder de manière organisée** aux patients éloignés du soin grâce à un dispositif « d'aller vers »
- **Découvrir des territoires dépourvus de médecins** dans l'objectif d'une éventuelle installation

Ce que ça m'apporte en tant que patient :

- **Un médecin généraliste, un dentiste, un gynécologue** ou tout autre spécialiste se rend jusque dans ma commune pour assurer des consultations

Zoom sur une initiative locale / un témoignage :

Les professionnels de santé de la CPTS Orne Est en Normandie, ont créé en octobre 2020, grâce à un large partenariat avec les collectivités territoriales, le « MédicoBus » pour apporter une réponse à la demande de soins des 9 000 patients du territoire sans médecin traitant.

Le « MédicoBus » est un véhicule équipé pour la consultation médicale. Il effectue ses tournées 5 jours par semaine selon un planning hebdomadaire défini à l'avance, mais adaptable en fonction de la fréquentation. Il circule ainsi, par demi-journées ou journées complètes, sur 7 communes du territoire identifiées comme les plus déficitaires en offre de soins par la CPAM. De leur côté, les municipalités mettent à disposition une salle d'attente pour les patients et un bureau pour les assistantes médicales.

« Nous avons fait 5 000 actes en 2022. Nous nous orientons vers 9 000 cette année avec 12 médecins en temps partiel, la plupart jeunes retraités et 3 assistantes médicales, reliés à une cellule de soins coordonné pour les appels nécessitant un avis médical urgent. Cela permet une réduction importante des ALD sans médecin traitant, le centre salarié médicobus étant considéré comme médecin traitant des patients pour la CPAM. » Docteur Gal, président de l'association du MédicoBus.

3 Attirer de nouveaux professionnels de santé dans les territoires et créer de véritables équipes de soins autour des patients grâce au développement de 4 000 maisons pluriprofessionnelles de santé

→ Notre objectif

Disposer, à l'horizon 2027,
DE 4 000 MAISONS DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLES sur le territoire.

Une MSP, c'est quoi ?

Une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) est une équipe de professionnels de santé (professions médicales, auxiliaires médicaux, pharmaciens, biologistes) d'une même zone géographique exerçant en libéral, regroupée autour d'un projet de santé commun, avec pour objectif d'offrir à la population une prise en charge coordonnée.

Une MSP est fondée sur un projet de santé en direction de la population. Elle propose une offre de soins accessible à tous (créneaux de soins non programmés, horaires d'ouverture élargis, etc.) et des parcours de soins coordonnés (logiciel médical commun et partagé, réunions pluriprofessionnelles, protocoles de soins, partenariats avec les acteurs de santé du territoire, actions de prévention, etc.)

Notre plan pour y parvenir :

- Donner de la visibilité et susciter l'envie pour l'exercice coordonné auprès des futurs professionnels de santé
- Accompagner et soutenir de façon personnalisée les porteurs de projets de maisons de santé pluriprofessionnelles
- Accompagner financièrement les projets immobiliers des maisons de santé pluriprofessionnelles à hauteur de 45 millions d'euros sur 3 ans pour construire les « maisons de santé pluriprofessionnelles de demain »
- Faire des maisons de santé pluriprofessionnelles les moteurs de la transformation des soins primaires
- Prévenir les risques et soutenir les maisons de santé en difficulté

3 Attirer de nouveaux professionnels de santé dans les territoires et créer de véritables équipes de soins autour des patients grâce au développement de 4 000 maisons pluriprofessionnelles de santé

Ce que ça m'apporte en tant que professionnel de santé :

- **Un exercice coordonné pour prendre en charge les patients** (réunions de coordination pluriprofessionnelle autour de dossiers patients, amélioration des parcours patients, actions collectives de prévention…)
- **Des échanges interprofessionnels facilités,** une équipe pluriprofessionnelle et une meilleure intégration dans l'écosystème de santé local
- **Une amélioration des conditions d'exercice** grâce à une mutualisation du secrétariat et des charges, la mise en place de plannings partagés, l'organisation des remplacements en période de congés ou la prise en charge des petites urgences
- **Une diversification de l'exercice** à travers des actions de santé variées et rémunérées (prévention, éducation thérapeutique, etc.)

Ce que ça m'apporte en tant que patient :

- **Une offre de soins de proximité**
- **Un lieu de prise en charge la plus globale possible**
- **Une continuité de soins tout au long de l'année**
- **Des horaires élargis et un meilleur accès aux soins**
- **Un parcours de soins simplifié**

Zoom sur une initiative locale / un témoignage :

MSP Sakisoigne – La Réunion

Née de la volonté et de l'engagement d'une médecin généraliste et d'un kinésithérapeute, accompagnés par la municipalité, la MSP Sakisoigne regroupe aujourd'hui 25 professionnels qui coopèrent pour la promotion de la santé. Située à La Possession (La Réunion) au carrefour de quartiers prioritaires, la MSP Sakisoigne s'inscrit dans une dynamique participative. Elle s'adapte aux spécificités du terrain et aux besoins de la population en apportant un accompagnement médical, social et psychologique.

Le projet de santé de la MSP se concentre essentiellement sur la prise en charge coordonnée des situations de surpoids et obésité infantile (labellisé Maison Sport Santé), de diabète et d'addictions. Pour cela, les professionnels de santé de la MSP se sont formés à l'éducation thérapeutique pour partager un langage commun. La MSP apporte également son expertise pour le contrat local de santé de la Possession et met en œuvre des projets pour toucher et accompagner ceux qui ne consultent pas, pour leur proposer une prise en charge de manière globale.

4 Améliorer la coopération entre les professionnels de santé grâce à la généralisation des CPTS sur l'ensemble du territoire

→ Notre objectif

GÉNÉRALISER LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ sur l'ensemble du territoire pour couvrir 100 % de la population d'ici fin 2023.

Une CPTS, c'est quoi ?

Maillons essentiels de l'organisation des soins primaires, les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) ont vocation à être généralisées sur l'ensemble du territoire d'ici la fin de l'année 2023. Leur objectif principal est de donner une structure aux soins de proximité, en créant des réseaux de soignants, qui choisissent de prendre la responsabilité de la santé des habitants du territoire. Elles permettent une meilleure coordination des professionnels de santé, qu'ils travaillent en maison de santé pluriprofessionnelle, en centre de santé ou en exercice isolé. Elles participent concrètement à la structuration des parcours de santé et donc à une meilleure qualité des soins. Elles permettent ainsi de meilleures conditions d'exercice, véritable facteur d'attractivité pour les soignants.

Cela peut consister, par exemple, à mettre en place des protocoles pour formaliser et systématiser les échanges entre médecin traitant et services hospitaliers en amont et en aval de l'hospitalisation des personnes âgées, ou des plages réservées aux consultations sans rendez-vous assurées à tour de rôle par les médecins généralistes du territoire.

Notre plan pour y parvenir :

La mission « Tour de France des CPTS » engagée par Agnès Firmin Le Bodo a rendu ses conclusions et a confirmé l'intérêt des professionnels de santé pour ce dispositif. Le plan d'action qui en découle est articulé autour de plusieurs axes :

- **Animer le déploiement des CPTS et évaluer leur impact.** Le développement de l'animation du réseau de CPTS sera poursuivi en collaboration avec la Fédération des communautés professionnelles de santé (FCPTS). Les CPTS seront intégrées à l'observatoire de l'exercice coordonné

- **Couvrir toutes zones blanches.** Des task-force (ARS/CPAM) seront déployées pour y parvenir. D'ici fin 2023, pour chaque zone blanche, un diagnostic et un plan d'action pour créer une CPTS seront réalisés. Le financement précoce d'un coordonnateur permettra de faciliter la création de la CPTS, de soulager les professionnels de santé et d'assurer une continuité du projet

- **Faire connaître les CPTS et mobiliser tous les professionnels de santé.** Le rôle et l'apport des CPTS doivent être mieux connus, et seront expliqués aux professionnels à tous les stades de leur exercice (études, internat, installation…)

- **Accompagner les CPTS pour la réalisation de leurs missions.** Les CPTS seront appuyées par une animation territoriale dédiée. Elles pourront également davantage collaborer entre elles (mutualisation des ressources, création d'un poste de « référent-parcours » dédié au lien ville - l'hôpital,…)

- **Consolider et outiller la gestion des CPTS.** Les coordonnateurs et les membres de la gouvernance nécessitent de monter en compétences, grâce à une formation renforcée et des référentiels spécifiques. La participation des associations de patients sera développée

4 Améliorer la coopération entre les professionnels de santé grâce à la généralisation des CPTS sur l'ensemble du territoire

Ce que ça m'apporte en tant que professionnel de santé :

- **Une qualité des pratiques améliorée,** un fonctionnement plus collectif permettant de ne pas se sentir isolé et d'être aidé au quotidien
- **Des projets qui me sont utiles,** grâce à des actions qui répondent aux besoins des patients et de leur prise en charge
- **Un dialogue facilité avec les acteurs du territoire (établissements, élus…)** en proposant un interlocuteur aux professionnels de ville
- **Un rapprochement entre professions médicales et paramédicales,** rassemblant les acteurs de ville au sein d'une même organisation
- **La concrétisation du lien ville-hôpital,** grâce à l'établissement d'un dialogue renforcé, ce qui permet de d'éviter les ruptures de parcours, d'améliorer le retour à domicile, et de limiter le recours aux urgences

Ce que ça m'apporte en tant que patient :

- **Des soins mieux structurés,** un interlocuteur unique avec qui mettre en place des coopérations nouvelles. Mon parcours de soins est fluide, les soignants se connaissent et travaillent ensemble
- **Une facilité d'accès à un médecin traitant :** la CPTS recense les patients à la recherche d'un médecin traitant et les met en relation avec les médecins disponibles de la CPTS
- **Des actions de prévention proposées selon les besoins des territoires**

Zoom sur une initiative locale / un témoignage :

La CPTS Loire Vendée Océan

À cheval sur le département de la Vendée et celui de la Loire-Atlantique, la CPTS Loire Vendée Océan basée à Challans couvre 37 communes et près de 135 000 habitants sur un territoire marqué par une forte saisonnalité. Elle compte aujourd'hui 280 adhérents et est présidée par un médecin généraliste qui exerce dans une maison de santé pluriprofessionnelle.

Cette CPTS, au travers de ses actions et de ses projets innovants, permet une meilleure organisation des équipes (projet de binôme IPA-interne de médecine générale, mutualisation IPA en EHPAD…), une amélioration de l'offre d'accès aux soins (équipe mobile gériatrique extrahospitalière, participation au maillage des pharmaciens correspondants, évaluation et repérage précoce de la perte d'autonomie, parcours santé mentale, projet de création d'une MSP territoriale face au départ de médecins), ainsi que l'attractivité et la considération des professionnels de santé (préparation de l'accueil de la promotion des docteurs juniors de médecine générale de 2026…).

MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION

Liberté
Égalité
Fraternité

Contacts presse

Cabinet d'Agnès Firmin Le Bodo,
ministre déléguée chargée de l'Organisation
territoriale et des Professions de santé
sec.presse.cabotps@sante.gouv.fr
01 40 56 85 17

Édition : Ministère de la Santé et de la Prévention/Ministère chargé de l'Organisation territoriale et des Professions de santé
Crédits photos : Ministères sociaux/Dicom/Sipa/Jeanne Accorsini • Crédits illustrations : Shutterstock
Mise en page : Dicom des ministères sociaux • Juillet 2023